



S A M A T A N

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAMATAN
DÉPARTEMENT DU GERS

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29-09-2022

L'an deux mille vingt-deux, le VINGT-NEUF du mois de SEPTEMBRE, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire.

Date de convocation du conseil et affichage : 05/07/2022	Conseillers municipaux : 19
Date d'affichage de la liste des délibérations : 22/07/2022	Conseillers municipaux en exercice : 19
	Présents : 12
	Votants : 17

* Présents :

Mesdames Janet CHAMBERS, Eliette CHAUCHE, Carole DAIGNAN, Flavie FORTIN, Martine GAMOT, Marlène GREBIL et Josette ROUDIE.

Messieurs Stéphane LAVERAN, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Serge SASSIER et Christophe VASSEUR.

* Excusés ayant donné procuration :

Amélie BENEDET a donné pouvoir à Carole DAIGNAN, Catherine LAURENS a donné pouvoir à Flavie FORTIN, Erick CONSTENSOU a donné pouvoir à Martine GAMOT, Christian MAGNOUAC a donné pouvoir à Marlène GREBIL et Didier VILLATE a donné pouvoir à Pierre LONG.

* Absents : Valentin LACAZE et Emmanuel PUJOL

* Secrétaire de séance : Christophe VASSEUR

Numéro	Vote	Intitulé & Contenu
2022SEPT29_01	Adoptée	<u>Partage TA entre communes-CCS :</u> Le conseil municipal a accepté la proposition de la CCS de lui reverser 5% de la TA perçue par la Mairie.
2022SEPT29_02	Adoptée	<u>Instauration d'une Taxe d'Aménagement Majorée - lotissement La Grange :</u> Le conseil municipal a instauré une taxe d'aménagement majorée de 12% sur les parcelles du futur lotissement de La Grange.
2022SEPT29_03	Adoptée	<u>Souscription d'un emprunt auprès de La Banque Postale pour des investissements 2021-2022 :</u> Le conseil municipal a décidé de souscrire à un emprunt de 500 000 € auprès de La Banque Postale pour le financement des investissements de 2021 et 2022 (liste jointe à la délibération).
2022SEPT29_04	Adoptée	<u>Maison Conte - désaffectation du domaine public :</u> Le conseil municipal a constaté la désaffectation de la Maison Conte au 15, place des cordeliers et il en a donc prononcé le déclassement du domaine public communal.
2022SEPT29_05	Adoptée	<u>Maison Conte - vente parcelle BO 671 aux consorts Daubriac :</u> Le conseil municipal a autorisé la cession pour 500€ de la parcelle prochainement cadastrée BO 671 de contenance de 13m ² au profit des consorts Daubriac représentant la moitié du passage cocher de la Maison Conte et il a sollicité une servitude de passage auprès du nouveau propriétaire.

2022SEPT29_06	Adoptée	<u>Modification statutaire du Syndicat Départemental d'Énergie du Gers :</u> Le conseil municipal a approuvé le projet de modification de statuts qui porte sur l'ouverture à la production et gestion d'énergies renouvelables.
2022SEPT29_07	Adoptée	<u>Création d'un poste permanent - chargé d'urbanisme :</u> Le conseil municipal a procédé à l'ouverture d'un poste permanent ouvert à plusieurs cadres d'emploi pour procéder au plus vite au remplacement de l'agent actuel titulaire du poste Accueil/Urbanisme qui a demandé sa mutation.
2022SEPT29_08	Adoptée	<u>Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité- chargé d'urbanisme :</u> Le conseil municipal a ouvert la possibilité de recruter temporairement un agent chargé de l'accueil/urbanisme, par la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité afin de permettre un éventuel tuilage si un(e) candidat(e) se présente avant le départ de la titulaire.
2022SEPT29_09	Adoptée	<u>Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité- animateur Maxi-Verte :</u> Le Conseil Municipal a décidé de recruter temporairement pour 8,5 mois à partir du 15/10 un agent chargé de l'organisation de l'évènement Maxi-Verte, par la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité car la Commune de Samatan accueillera en mai 2023 l'évènement national de la Maxi-Verte. Cette organisation va demander une mobilisation exceptionnelle de tous les partenaires et notamment de la Mairie de Samatan, porteuse d'une importante part de l'organisation.
2022SEPT29_10	Adoptée	<u>Instauration d'un Compte Epargne Temps :</u> le conseil municipal a décidé d'instaurer le Compte Epargne Temps pour les agents et il a fixé les règles qu'il souhaite faire respecter dans un règlement joint à la délibération.
2022SEPT29_11	Adoptée	<u>Convention avec la Communauté de Communes du Savès - Mise à disposition de la piscine pour les écoles et centres de loisirs :</u> le conseil municipal a approuvé le projet de convention à établir avec la CCS pour permettre aux écoles et aux centres de loisirs du Savès d'utiliser la piscine municipale et pour la mise à disposition du personnel municipal, en période d'ouverture (de juin à septembre) et pour une durée 3 ans.
2022SEPT29_12	Adoptée	<u>Signature bail de location par la commune d'un terrain privé route de Cazaux :</u> Le conseil municipal a renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 01-01-2022, le bail pour un terrain d'environ 5 000m ² que les services techniques de la Mairie utilisent pour entreposer divers matériaux nécessaires aux chantiers communaux.

Fait à Samatan le 06 octobre 2022